Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260305-2026_03_08-DE

N° 2026-03-08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2026

17 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Messieurs SOUNDRON, TRENDA, BURLOT, Madame GANNE, Messieurs LE BARS, Mesdames RAOULT et GUDEMARD.

Absents : Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS et Victor COSTE.

Secrétaire de séance : Candice GUDEMARD.

Date d'envoi de convocation : le 27 février 2026.

Objet : **Vote du Budget Primitif 2026 du Lotissement Prad Bihan**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'exploitation et l'investissement du budget annexe du Lotissement Prad Bihan pour l'année 2026, **le Conseil Municipal vote, à l'unanimité,** le Budget Primitif 2026 du lotissement Prad Bihan qui s'équilibre comme suit :

- Section Exploitation : **86 545.98 €** en dépenses et en recettes.

- Section Investissement : **111 328.74 €** en dépenses et en recettes.

Pour rappel, le budget annexe M57 "Lotissement Prad Bihan" est assujetti à la T.V.A.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 05 mars 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 05 mai 2026
Certifié par M. le Maire.